

SUCCESSEUR DU GENERAL HUTTON.

M. PRIOR : Avant que la Chambre passe à l'ordre du jour, j'appellerai l'attention de l'honorable premier ministre, sur un entreilet que publie "La Canadian Military Gazette," comme suit :

On prétend, au ministère de la Guerre, que le colonel Percy Lake, a été nommé commandant général des troupes canadiennes.

J'aimerais à savoir du premier ministre, si cette rumeur est bien fondée et si quelqu'un a été nommé pour remplacer le général Hutton ?

Le PREMIER MINISTRE (sir Wilfrid Laurier) : Il n'y a pas de nomination de faite.

VOIES ET MOYENS—BUDGET

Le MINISTRE DES FINANCES (M Fielding) : Je propose que la Chambre se forme de nouveau en comité pour considérer les Voies et Moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté. Quand j'ai eu l'honneur de prononcer le discours budgétaire, il y a un an, j'ai eu l'avantage de dire à la Chambre que le Canada, pendant l'année précédente, avait passé par la période la plus prospère de toute son histoire. Je suis sûr que je ferai plaisir à tous en annonçant que cette situation excessivement favorable s'est continuée et que l'exercice fiscal terminé le 30 juin 1899, a été encore plus heureux sous tous les rapports que l'exercice terminée le 30 juin 1898. Sans contredit, nous venons d'avoir l'année la plus extraordinaire au point de vue de la prospérité générale du pays, que le Canada n'a jamais traversée. La preuve de cette prospérité se trouve dans tous les documents publics, dans les rapports des banques, dans les rapports des chambres de commerce, dans les rapports de nos grandes compagnies de chemins de fer et de toutes les institutions commerciales, industrielles et financières.

Au cours de mon exposé budgétaire, j'aurai peut-être occasion de signaler quelques-uns des traits les plus marquants de cette prospérité et je terminerai en déposant sur le bureau de la Chambre, comme je l'ai fait l'an dernier, une série de tableaux exposant d'une manière frappante les progrès accomplis par le Canada dans la période comparativement courte de son existence nationale.

Tout d'abord, pour suivre la méthode ordinaire dans les discours sur le budget, examinons la situation financière durant l'exercice expiré le 30 juin dernier, désigné dans les livres bleus comme l'exercice 1898-99.

Le revenu total pour 1898-99 a été de \$46,741,249. Cela dépasse de \$108,850 mes prévisions de l'année dernière, et cela représente une augmentation de \$6,186,016 sur le revenu total de l'année précédente.

M. HAGGART.

Le tableau ci-dessous indique la provenance de ce revenu :

	1897-8.	1898-9.	Augmentation	Diminution.
	\$	\$	\$	\$
Donane	21,704,893	25,316,841	3,611,948	
Accise	7,871,563	9,641,227	1,769,664	
Postes	3,527,809	3,193,777		334,032
Divers	7,450,973	8,589,404	1,138,431	
	40,555,238	46,741,249	6,520,043	334,032
Augmentation nette			6,186,011	

L'augmentation dans le revenu de la Douane s'est fait sentir sur toute la ligne et il n'y a qu'un petit nombre d'articles sur lesquels les droits prélevés n'ont pas été plus considérables que ceux de l'exercice précédent.

L'état suivant donne les droits d'accise prélevés sur chaque article :

Article.	Droits perçus en 1898.	Droits perçus en 1899.	Augmentation.
	\$	\$	\$
Spiritueux	3,563,375	4,566,147	1,002,572
Malt	581,321	843,193	258,872
Cigares	676,577	768,496	91,919
Cigarettes	240,343	302,841	62,498
Tabac à fumer et à priser	2,651,633	3,014,951	363,318
	7,716,449	9,495,628	1,779,179

Comme je viens de l'indiquer sous le titre de "Divers," il y a eu une forte augmentation du revenu. Les recettes au Yukon, qui est une source nouvelle ouverte depuis un an ou deux, sont considérables ; il y a aussi une augmentation de \$600,000 dans les recettes des chemins de fer de l'Etat.

Dans ce classement général de nos sources de revenu, le seul département où le revenu ait diminué, est celui des Postes, et nous n'avons pas lieu de regretter cette diminution puisqu'elle sert à nous rappeler la grande réforme accomplie par le directeur général des Postes lorsqu'il nous a donné le port à deux cents.

Je me rappelle que l'honorable chef de l'opposition parlant sur cette question à Brockville, il n'y a pas bien longtemps, disait que le gouvernement avait réduit le port des lettres à deux cents, et qu'il comblerait le déficit en imposant des taxes sur autres choses. Il apprendra sans doute avec plaisir qu'il n'y a pas eu de nouvelles taxes et que, par conséquent, la réduction du port des lettres à deux cents a été un dégrèvement général, car il n'y a pas une taxe qui

soit plus universelle dans le pays que celle qui sert à assurer le service postal.

Le public apprendra avec joie que les prévisions de l'honorable chef de l'opposition ne se sont pas réalisées et que le peuple a pu profiter de cette grande amélioration sans qu'il ait été imposé de nouvelles taxes.

Cette diminution, du reste, ne sera que passagère, c'est un principe reconnu, par la droite du moins, qu'en diminuant le prix d'un article on en rend la consommation plus générale, et ce principe s'applique aux timbres-poste comme aux autres articles.

Grâce à la diminution des frais de port, le peuple écrit plus de lettres qu'auparavant, et dans quelques mois, un an tout au plus le revenu du département des Postes reviendra au chiffre qu'il était avant la réduction du taux à 2 cents.

Le revenu total de l'exercice 1898-99 a été de \$46,741,249, soit une augmentation de \$6,186,000, sur le revenu de l'exercice précédent. Les dépenses imputables sur le fonds consolidé ont été de \$41,903,500, soit une augmentation de \$3,070,974, sur l'exercice précédent.

La principale augmentation est dans l'intérêt sur la dette publique; nous avons eu à payer l'intérêt d'une année complète sur notre emprunt de 24 pour 100, contre six mois d'intérêt, durant l'exercice précédent.

Au chapitre de la législation, il nous a fallu pourvoir au plébiscite; au chapitre de la milice, il y a les dépenses du contingent envoyé au Yukon, et celles des manœuvres annuelles; au chapitre des travaux publics, il a fallu augmenter notre matériel de dragage et faire de nombreuses réparations et des additions considérables à ces usines; il y a aussi le coût d'un nouveau steamer, dans le service océanique et fluvial. Nous avons eu à faire dans le Yukon des dépenses nouvelles, absolument nécessaires, et comme la députation ne l'ignore pas, les chemins de fer de l'Etat ont pris un développement considérable, mais les dépenses que nous avons faites, sous ce rapport, nous sont profitables, puisqu'elles sont cause d'une augmentation de recettes sur l'Intercolonial.

Nous avons donc eu pour l'exercice 1898-99 un revenu de \$46,741,249, et une dépense de \$41,903,500, de sorte que l'exercice se solde par un excédent de \$4,837,749.

Je passe maintenant à ce que nous sommes convenus d'appeler les dépenses imputables sur le capital. On constate chez un certain nombre de députés qui n'ont probablement pas suffisamment étudié la question une certaine disposition à confondre les dépenses imputables sur le capital, avec celles qui sont imputables sur le revenu; pendant cette session même, nous avons entendu des orateurs traiter ces deux chefs de dépenses comme s'ils n'en faisaient qu'un, et établir des comparaisons entre les dépenses du régime actuel, imputables tant sur le capital, que sur le revenu, et les dépenses du régime précédent, imputables sur le revenu seulement. Il ne devrait pas y avoir de malen-

tendus sur une question de cette nature; et j'espère qu'il n'y en aura pas, du moins de la part de mon honorable ami, le chef de l'opposition, qui a été lui-même ministre des Finances, ni de la part de l'ex-ministre des Finances (M. Foster), car tous deux savent parfaitement qu'il y a une grande distinction à faire entre ces deux chefs de dépenses.

Il y a certaines dépenses d'une nature toute particulière, telles que l'exécution de grandes entreprises publiques, les chemins de fer, les canaux, les subventions aux chemins de fer et autres dépenses exceptionnelles, d'une nature ou d'une autre qui, de temps immémorial, sont réunies sous le titre de "dépenses imputables sur le capital," par opposition aux "dépenses imputables sur le revenu."

Je désire qu'il soit bien entendu que les livres du gouvernement, pour ce qui concerne ces deux chefs de dépenses, sont tenus aujourd'hui, absolument comme ils l'étaient autrefois, et que, par conséquent, les comparaisons que nous faisons entre nos dépenses et celles des administrations précédentes, sont parfaitement légitimées. J'espère donc que ceux qui ont pu comprendre ces deux chefs de dépenses, sauront à l'avenir, faire la distinction.

Durant le dernier exercice nous avons dépensé, à compte du capital, c'est-à-dire, en dehors des dépenses ordinaires imputables sur le revenu, \$9,137,562, et ces dépenses se répartissent comme suit :

Chemins de fer—Intercolonial et chemin de fer de l'île du Prince-Edouard	\$1,103,929
Canaux	3,899,877
Travaux publics.....	385,094
Terres fédérales.....	151,212
Milice.....	387,810
Chemin de fer Canadien du Pacifique..	8,418
Subventions aux chemins de fer, y compris \$2,322,500, pour le chemin de fer de la Passe du Nid-de-Corbeau.	3,201,418
Total.....	\$9,137,562

Voyons maintenant l'effet que ces dépenses ont eu sur l'augmentation de la dette. Voici un état indiquant les additions faites à la dette nette, le 30 juin 1899 :

Dépenses à compte du capital.....	\$5,936,342 94
Subventions aux chemins de fer....	3,201,220 05
Dépenses pour l'emprunt de 1897....	3,786 87
Allocation au Manitoba (en vertu de l'Acte 61 Victoria, chap. 4).....	267,026 43
Sommes payées au Manitoba (en vertu de l'Acte 61 Victoria, chap. 4).....	231,292 82
	<hr/>
	\$9,639,669 11
Moins excédent.....	\$4,837,749 00
Fonds d'amortissement.	2,482,484 65
Fonds de remboursement, rébellion T.N.O.	1,853 41
Transféré au fonds consolidé.....	534 36
	<hr/>
	7,322,621 42

Augmentation de la dette nette... \$2,317,047 69

Si, dans l'ensemble, nos dépenses ont été plus élevées, nous pouvons démontrer qu'elles ont été faites pour répondre aux besoins de l'expansion qui se manifeste partout dans le pays.

Passons maintenant aux opérations de l'exercice courant, dont huit mois sont écoulés. J'ai la ferme confiance que le revenu de cette année dépassera \$50,000,000. Nos dépenses jusqu'au premier du mois courant, étaient de \$25,018,290. Il sera probablement nécessaire de laisser une marge assez large pour les dépenses du reste de l'exercice. On se rappelle que l'an dernier, le parlement a été prorogé très tard. Le ministre des Travaux publics (M. Tarte), était malheureusement absent, pour cause de maladie et un grand nombre des crédits qui avaient été votés pour ce département n'ont pas été employés, mais depuis, nous avons pris des arrangements, et je n'ai pas le moindre doute que durant la saison des travaux, d'ici au premier juillet, nous aurons de fortes dépenses à faire. En prévision de cela, je calcule que les dépenses de l'année s'élèveront à \$43,175,000. Tout en faisant cette forte concession, et en tenant nos livres de la même manière que nos prédécesseurs, je calcule que l'exercice va se solder par un excédent de \$7,525,000—le plus élevé qu'il y ait jamais eu dans l'histoire financière du Canada. Je suis presque tenté de plagier le directeur général des Postes, et de dire " nous possédons le plus fort excédent qui ait jamais existé."

Nos dépenses imputables sur le capital, pour l'exercice courant, s'élevaient, le 1er mars, à \$5,341,452. Il nous reste de fortes dépenses à faire pour les chemins de fer, les canaux et les constructions publiques. Nous allouons une somme amplement suffisante pour ces travaux. Il y a aussi cette année des dépenses d'un caractère exceptionnel que nous sommes fiers de mentionner, parce qu'elles n'ont pas été faites dans notre propre intérêt, mais dans celui de l'empire; je parle de l'entretien de nos troupes en Afrique. Nos dépenses de ce chef vont être très élevées. En parlant de la dette publique on ne saurait être trop prudent, car sur ce chapitre, les erreurs sont faciles et je n'oublie pas que l'an dernier, l'augmentation de notre dette a quelque peu dépassé mes prévisions. Mais après avoir étudié attentivement la situation, après avoir fait les calculs les plus exacts qu'il soit possible de faire pour l'exercice dont quatre mois sont encore à venir, je suis d'opinion, et je crois que les événements me donneront raison, que toutes ces dépenses d'une nature exceptionnelle seront payées à même le revenu ordinaire. Nous solderons ces dépenses, qui sont ordinairement mises au compte du capital; nous paierons les subventions aux chemins de fer; nous paierons toutes les dépenses qui seront faites jusqu'au 1er juillet,

pour l'entretien de nos troupes dans le Sud-africain, et à la fin de l'exercice nous n'aurons pas augmenté d'un sou la dette du Canada.

M. FOSTER: Me permettra-t-on d'interrompre un instant les applaudissements? L'honorable ministre des Finances avait tellement hâte de nous faire cette déclaration à propos de la dette, qu'il a oublié de nous dire à quoi il évaluait le total de nos dépenses imputables sur le capital.

Le MINISTRE DES FINANCES: Mon honorable ami a raison. Le total de nos dépenses à compte du capital, s'élèveront d'après mon calcul, à \$9,875,000. Notre situation financière est donc très solide. Nous n'avons pas un sou de dette flottante à l'heure qu'il est; comme le savent tous ceux qui s'occupent de finances, nous venons de traverser une forte crise monétaire et malgré cela nous avons la satisfaction de nous dire, que nous avons passé à travers toutes les difficultés, sans recourir aux emprunts. J'ai expliqué les opérations de l'exercice courant, qui expirera le 30 juin prochain. Les estimations de l'exercice commençant le 1er juillet prochain, ont été déposées sur le bureau de la Chambre et les estimations supplémentaires le seront en temps opportun. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire pour le moment, d'entrer dans des dissertations spéculatives relativement aux opérations du prochain exercice et je me bornerai à dire que quelque grands qu'aient été les progrès et la prospérité du Canada depuis deux ou trois ans, il n'y a pas lieu de prévoir que cette ère de prospérité va cesser prochainement. Il ne serait pas raisonnable, cependant, de supposer que cette prospérité va durer indéfiniment. Il ne faut pas oublier que le balancier de la pendule va et vient, et que la prospérité actuelle peut faire place à des temps plus difficiles. Mais autant qu'il est possible de le prévoir, il n'y a pas encore de points noirs à l'horizon; rien ne peut nous faire supposer que le prochain exercice ne sera pas tout à l'avantage du Canada, et que nous n'aurons pas encore un résultat satisfaisant à enregistrer.

Je demanderai maintenant à la Chambre de me prêter quelques instants d'attention, pour que je lui explique un nouveau chapitre qui vient de faire son apparition dans nos livres, et qui a fortement contribué à grossir les dépenses dont l'opposition aime tant à parler. Je tiens à signaler ce fait, parce qu'il est une preuve que l'augmentation des dépenses ne signifie pas nécessairement une augmentation des charges qui pèsent sur le peuple. Il y a même des circonstances dans lesquelles une augmentation de dépenses peut avoir pour résultat un dégrèvement pour le contribuable. Voici un tableau représentant les dépenses et les revenus du district du Yukon pour trois ans.

DISTRICT DU YUKON.

REVENU.

	1896-7.	1897-8.	1898-9.	Total.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Intérieur.....	8,593 00	735,485 09	1,261,816 30	2,005,894 39
Postes.....	50 00	2,083 50	9,461 28	11,594 78
Douanes.....	9,873 24	63,185 39	482,008 55	555,157 18
Totaux.....	18,516 24	800,753 98	1,753,376 13	2,572,646 35

DÉPENSES.

Intérieur.....	5,998 47	47,026 65	223,526 24	276,551 36
Postes.....	40 00	43 33	21,950 39	22,033 72
Douanes.....	3,938 78	3,239 09	28,931 88	36,109 75
Travaux publics.....		14,000 00	68,619 32	82,619 32
Chemins de fer et canaux.....		4,996 00	55,952 92	60,948 92
Justice.....		933 97	12,646 98	13,580 95
Gendarmerie à cheval.....	22,134 76	495,770 08	874,852 72	1,392,757 56
Milice.....		99,975 75	387,763 41	487,739 16
Totaux.....	32,112 01	665,984 87	1,674,243 86	2,372,340 74

Bien que cet état concernant le Yukon grossisse la dépense totale, et qu'il fournisse à la droite l'occasion de faire du bruit à propos de cette grande dépense, il indique néanmoins que ce territoire a aussi été réellement la source d'un petit revenu.

Je dirai maintenant un mot au sujet des excédants et des déficits.

Je ne sache pas qu'il soit absolument nécessaire à la prospérité d'un pays que ses exercices financiers se soldent toujours par un excédent. Il ne serait pas juste de dire qu'il ne peut se rencontrer des circonstances où un gouvernement serait fort justifiable d'avoir un déficit. Tout de même, nous conviendrons tous, je suppose, qu'il est bon de voir le revenu excéder la dépense, et qu'il vaut mieux avoir une série d'excédents qu'une série de déficits. Donc, comme quelques-uns de nos amis portés à la censure ont pu s'attendre à voir l'administration financière de ce gouvernement produire un grand désastre, il peut n'être pas sans intérêt de présenter un état comparatif des excédents et des déficits de deux périodes de trois ans.

	Déficit.
1893-4.....	\$1,219,332 45
1894-5.....	4,153,875 58
1895-6.....	330,551 31

Déficit total des trois années..... \$5,694,759 34
Moyenne annuelle du déficit..... 1,898,253 11

Nous en arrivons maintenant à la période où les déficits ont cessé pour faire place aux excédents. En 1896-97, nous avons eu la direction d'une partie de l'exercice seulement; car on se rappellera que les prévisions budgétaires avaient été préparées par mon

prédécesseur, et par suite des circonstances dans lesquelles le parlement s'est réuni dans l'été de 1896 nous avons cru nécessaire d'accepter ces prévisions, à peu de chose près, dans l'administration de la chose publique. Mais, naturellement, nous avons eu le contrôle de la dépense; et alors qu'on s'attendait à voir cet exercice se solder par un fort déficit, nous avons eu la satisfaction de constater, à la fin de l'année, qu'il était de \$519,981.44 seulement. Les deux exercices suivants se sont soldés par de beaux excédents, comme on le verra par l'état que voici:

	Déficit.	Surplus.
1896-7.....	\$519,981 44	
1897-8.....		\$1,722,712 33
1898-9.....		4,837,749 00
		\$6,560,461 33
		519,981 44
Excédent total des trois années..		\$6,040,479 89
Moyenne annuelle de l'excédent...		2,013,493 29
Déficit des trois années de 1893 à 1896.....		5,694,759 34
Excédent des trois années de 1896 à 1899.....		6,040,479 89
Différence en faveur des trois dernières années.....		\$11,735,239 23

Dans cet état, qu'on veuille se le rappeler, il n'est tenu aucun compte du surplus de \$7-500,000 de l'exercice courant. La droite est parfois un peu inquiète au sujet de l'avenir des finances de la Confédération canadienne. Pour ceux qui n'ont pas examiné le sujet—car, naturellement, je sais que ces matières sont tout aussi familières à plusieurs mem-

bres de la gauche qu'à moi-même, sinon plus, peut-être;—mais pour ceux qui n'ont pas examiné le sujet, peut-être serait-il bon de rappeler que les obligations canadiennes qui commenceront à devenir dues à courte échéance en Angleterre, portent un taux élevé d'intérêt. Il nous faudra, d'ici à quelques années, racheter des obligations jusqu'au montant de \$167,000,000. Mais, par contre, nous aurons un fonds d'amortissement de \$67,000,000, et ainsi, d'ici à 1913, nous devrons emprunter \$100,000,000 pour le renouvellement d'anciennes dettes. Nous pourrions, dans l'intervalle, avoir à ajouter quelque peu à notre dette pour l'exécution des travaux publics, bien que nous voyons se développer d'une façon merveilleuse nos moyens d'accomplir ces travaux à même nos revenus. Nous ne pouvons pas toujours nous attendre à des temps aussi prospères que ceux dont nous jouissons maintenant, et peut-être sera-t-il nécessaire, pour faire face à ces grandes dépenses de nature pratique, d'accroître, dans l'intervalle, quelque peu la dette publique. En supposant que nous devions l'augmenter de \$2,000,000 par année, en moyenne, et qu'il nous faille également racheter les anciennes obligations jusqu'au montant de \$100,000,000, je crois que nous pourrions, grâce à la grande amélioration du crédit du Canada—amélioration dont je ne prétends pas un seul instant attribuer tout le mérite à ce gouvernement, car le crédit du pays était excellent lors de notre avènement, et j'espère, seulement, que nous l'avons amélioré;—mais, grâce à l'amélioration constante du crédit du Canada depuis nombre d'années, nous pourrions, dis-je, à l'époque mentionnée, négocier nos nouveaux emprunts à un taux d'intérêt beaucoup moins élevé que celui de l'ancienne dette. La différence entre le taux de l'intérêt de ces anciennes dettes et celui auquel nous pourrions emprunter tout l'argent dont nous pouvons prévoir le besoin est si grande, que dans dix ou douze ans, j'en suis convaincu, notre situation sera telle que même si nous avons dû ajouter \$2,000,000 par année à la dette publique, nous aurons réellement à payer, à titre d'intérêts sur cette dette, un montant moindre qu'aujourd'hui.

J'appellerai maintenant l'attention de la Chambre sur une question au sujet de laquelle on fait bien du bruit, savoir: la question des grandes dépenses du gouvernement, et en général sur la question des dépenses excessives. Je pense que cette question ne peut se discuter raisonnablement qui si la gauche est disposée à examiner la dépense item par item, et à indiquer en quoi consiste la dépense prodigue ou inutile. Tout homme juste qui s'intéresse à ces matières au Canada se croira tenu d'en analyser la nature avant de condamner les dépenses du gouvernement. Je sais que beaucoup de gens considèrent ces matières à un point de vue général, mais, même ainsi, on verra que ce gouvernement ne ressemble en rien au gouvernement prodigue sous les couleurs du-

quel la gauche voudrait le dépensier. J'ai ici un état de la dépense imputable sur ce fonds consolidé depuis 20 ans, par tête de la population, et je constate, d'après cet état et le chiffre de la population fourni par le bureau des statistiques du département de l'Agriculture, que notre dépense a été l'an dernier de \$7.88 par tête, ce qui n'est pas la plus forte dépense constatée au Canada.

M. FOSTER: Ce chiffre comprend-il la dépense totale?

Le MINISTRE DES FINANCES: Il comprend seulement la dépense imputable sur le fonds consolidé. La dépense a été plusieurs années d'environ \$7.88 par tête, et une année—en 1886—ce qui était quelque peu exceptionnel, de \$8.50. En 1888, elle a été de \$7.84 par tête, tandis que la nôtre est de \$7.88. Je l'ai déjà fait remarquer, l'augmentation apparente de la dépense est seulement nominale, vu qu'elle n'entraîne pas l'imposition de nouveaux fardeaux sur le peuple. J'ai apporté en exemple à la Chambre le cas du Yukon, chaque dollar de l'augmentation des dépenses a rapporté autant, et, je pourrais dire de même quant aux frais d'exploitation de l'Intercolonial. Nous serons, je crois, pleinement remboursés de nos dépenses, et ainsi ces augmentations sont plus nominales que réelles. Même en les considérant comme réelles et en me plaçant au point de vue général que tant de gens adopteront probablement, je signalerais que cette dépense a été l'an dernier, de \$7.88 par tête de la population, d'après les statistiques du département de l'Agriculture. Si je comprends bien, le fonctionnaire à qui est confiée cette division des administrations publiques fait ses estimations d'année en année suivant une échelle bien établie de proportions basées sur l'accroissement possible de la population. Sans doute, ce n'est là qu'un état approximatif. Dans les temps de marasme, lorsque les affaires ne sont pas prospères et que le développement du pays est paralysé, cet état approximatif devra probablement flatter la situation, tandis que dans les temps de grande activité il doit au contraire, rester en deçà de la vérité, et je n'ai aucune hésitation à dire, en conséquence de ce que j'ai pu apprendre et observer, que les chiffres de cet état, basés sur les méthodes de calcul suivies par le passé, ne représentent pas exactement la population du Canada. Cette population ne serait que 5,312,500 âmes en 1899. Par suite de ce que je viens de faire remarquer, nous pouvons raisonnablement croire qu'à cette époque de grand développement le Canada possède une population plus considérable. S'il en est ainsi, notre dépense par tête est donc réellement inférieure à ce qu'elle a été durant quelques-uns des exercices de l'ancien gouvernement.

M. FOSTER: L'honorable ministre (M. Fielding) va-t-il constater également quelle a été la dépense par tête imputable sur le capital?

Le MINISTRE DES FINANCES : Pas maintenant, mais c'est ce que je serai heureux de faire plus tard. Je n'ai pas ici les chiffres à cet égard. J'ai déjà exposé que la dépense imputable sur le capital est plus considérable qu'à l'époque où les membres de la gauche étaient au pouvoir, mais nous devons, lorsque nous nous occuperons de cette partie du sujet nous rappeler si nous étions disposés à pousser activement ou lentement l'œuvre de l'achèvement de nos canaux.

Année.	Dépenses, fonds consoli- dés.		Population.	Dépenses, par tête.	
	\$	cts.		\$	cts.
1880.	24,850,634	45	4,215,389	5	90
1881.	25,502,554	42	4,336,504	5	88
1882.	27,037,103	58	4,383,819	6	18
1883.	28,730,157	45	4,433,363	6	48
1884.	31,107,706	25	4,485,395	6	94
1885.	35,037,060	12	4,538,790	7	72
1886.	39,011,612	26	4,589,414	8	50
1887.	35,657,680	16	4,638,109	7	69
1888.	36,718,494	79	4,688,147	7	84
1889.	36,917,854	76	4,739,617	7	79
1890.	35,994,031	47	4,792,605	7	51
1891.	36,343,567	96	4,846,377	7	50
1892.	36,765,894	18	4,899,273	7	50
1893.	36,814,052	90	4,953,557	7	45
1894.	37,585,025	52	5,009,296	7	50
1895.	38,132,005	05	5,066,562	7	53
1896.	36,949,142	03	5,126,436	7	21
1897.	38,349,759	84	5,185,990	7	39
1898.	38,832,525	70	5,248,315	7	39
1899.	41,903,500	54	5,312,500	7	88

Je désire soumettre un état du commerce total du Canada concernant différentes périodes. Il y a diverses manières d'apprécier la prospérité publique : on peut le faire ou par la population, ou par la valeur des terres, ou par l'ensemble du commerce. Je crois qu'on peut recourir à chacune de ces manières pour prouver que la prospérité du Canada existe aujourd'hui à un degré sans précédent. Je parlerai particulièrement de l'état de l'ensemble du commerce. Je diviserai cet état en trois périodes, en commençant par la période qui s'étend de 1868 à 1878, période que je puis désigner sous le titre de période de tarif peu élevé. Un régime conservateur et un régime libéral se sont partagés cette période. Nous avons ensuite la période qui s'étend de 1878 à 1896, période que mes honorables amis de la gauche me permettront, je suppose, d'appeler une période de tarif élevé. Enfin, nous avons la période s'étendant de 1896 à l'époque actuelle, période, sinon de tarif peu élevé, assurément de tarif de revenu modéré.

Quelques VOIX : Oh ! oh !

Le MINISTRE DES FINANCES : Eh bien ! je constate que le commerce total a été de \$131,027,532 en 1868, et de \$172,405,-

454 en 1878, soit en dix ans une augmentation durant la période de tarif peu élevé, de \$41,377,922, ou une proportion d'augmentation de 31.58 pour 100, et une augmentation moyenne annuelle de \$4,137,792. Nous passons ensuite à la période s'étendant de 1878 à 1896. Le commerce total a été de \$172,405,454 en 1878, et de \$239,025,360 en 1896, soit en dix-huit ans une augmentation de \$66,619,906, ou une proportion d'augmentation de 38.64 pour 100, et une augmentation annuelle moyenne de \$3,701,105. Puis, vient la période de tarif modéré. En 1896, le commerce total a été de \$239,025,360, et en 1899 de \$321,661,213, soit en trois ans une augmentation de \$82,635,853 comparativement à une augmentation de \$66,000,000 dans tout le cours des dix-huit années de la politique nationale. L'augmentation annuelle moyenne de la période actuelle a été de \$25,545,284 tandis qu'elle a été de \$3,701,105 durant la période de la politique nationale. La proportion de l'augmentation durant nos trois années est de 34.57 pour 100, tandis qu'elle a été de 38.64 durant les dix-huit années de la politique nationale. Nous possédons un état de notre commerce pour les huit mois de l'exercice courant, et je soumettrai des prévisions approximatives relativement aux quatre autres mois. Si notre commerce des quatre mois à venir devait s'accorder avec le développement des huit derniers mois, l'augmentation des quatre années serait alors de \$135,227,247 comparativement à 1896. L'augmentation annuelle moyenne des quatre années serait de \$33,806,811, tandis qu'elle a été de \$3,701,105 durant la période de la politique nationale. La proportion de l'augmentation des quatre années serait de 56.57 pour 100 comparativement à 38.64 pour 100 durant les dix-huit années de la politique nationale. Maintenant, si nous recherchons quelle a été l'augmentation annuelle, nous voyons que durant la période de tarif peu élevé s'étendant de 1868 à 1878, le commerce total a diminué de 3.15 pour 100, et que de 1878 à 1896 il a augmenté de 2.14 pour 100.

Cette augmentation du commerce était moins considérable sous les administrations conservatrices qui appliquaient la politique nationale, que sous l'ancien tarif Macdonald-Mackenzie. De 1896 à 1899, l'augmentation annuelle est de 11.52 pour 100; elle n'était que de 2.14 pour 100 du temps de la politique nationale. Si nous prenons les chiffres des huit premiers mois de l'année courante, et les estimations des quatre autres mois qui restent à courir, nous trouverons que l'augmentation annuelle pour ces quatre années dernières est de 14.14 pour 100, alors qu'elle n'était que de 2 pour 100 aux jours de la politique nationale.

M. WALLACE : A combien estimez-vous la totalité du commerce pour l'année courante, 1900?

Le MINISTRE DES FINANCES : J'ai donné le montant de l'augmentation, mais

je n'ai pas ici les chiffres sur lesquels elle est basée. On évalue à \$135,327,247 l'augmentation du commerce, pour les quatre dernières années, sur 1896.

CANADA.

Etat de la totalité du commerce du Canada pour les diverses périodes mentionnées :

Totalité du commerce, 1868.....	\$131,027,532
" " 1878.....	172,405,454
Augmentation en dix ans.....	\$ 41,377,922
Moyenne de l'augmentation annuelle.....	4,137,792
Proportion de l'augmentation en dix ans.....	31.58

Totalité du commerce, 1878.....	\$172,405,454
" " 1896.....	239,025,360

Augmentation en dix-huit ans.....	\$ 66,619,906
Moyenne de l'augmentation annuelle.....	3,701,105
Proportion de l'augmentation en dix-huit ans.....	38.64

Totalité du commerce, 1896.....	\$239,025,360
" " 1899.....	321,661,213

Augmentation en trois ans.....	\$ 82,635,853
Moyenne de l'augmentation annuelle.....	27,545,284
Proportion de l'augmentation en trois ans.....	34.57

Mémoire.— Si notre commerce pour les quatre derniers mois de l'année courante se maintient dans les mêmes proportions que celui des huit derniers mois, comme cela s'est produit l'an dernier, l'augmentation des 4 années dernières sur 1896 sera de..... \$135,227,247

Soit une moyenne d'augmentation annuelle de..... 33,806,811

Et une proportion d'augmentation durant ces quatre années de..... 56.57
Moyenne de l'augmentation annuelle par cent de la totalité du commerce pour ces différentes périodes :

	Pour cent.
De 1868 à 1878	3.15
De 1878 à 1896	2.14
De 1896 à 1899	11.52
De 1899 à 1900 (estimation faite de 4 mois de 1900)	14.14

J'ai ici un tableau indiquant l'augmentation du commerce durant les 8 premiers mois de l'année courante. Le voici :

CANADA.

Etat comparatif du commerce du Canada pour les huit premiers mois, se terminant le 1er mars des années 1899-1900 :—

Importations, à l'exception du numéraire et des lingots, 8 mois, 1899...	\$ 96,342,331
Importations, à l'exception du numéraire et des lingots, 8 mois, 1900.....	115,228,940

Augmentation pour les huit derniers mois..... \$ 18,886,609

Exportations, produits du Canada, à l'exception du numéraire et des lingots, 8 mois, 1899..... \$ 96,810,264

Importations, etc. (commerce ci-dessus) 8 mois, 1900..... 110,058,428

Augmentation pour les huit derniers mois..... \$ 13,248,164

Totalité du commerce, importations et exportations, produits du Canada à l'exception du numéraire et des lingots pour 8 mois, 1899..... \$193,152,595

Totalité du commerce, importations et exportations, produits du Canada à l'exception du numéraire et des lingots, pour huit mois, 1900..... 225,287,368

Augmentation pour huit mois, 1900.. \$ 32,134,773

J'ai ici des états comparatifs que l'on trouve d'ordinaire dans l'exposé budgétaire, sur la circulation des billets des banques chartées et des billets fédéraux. Voici ces états :

Date.	Banques.	Fédéraux.	Total.
	\$	\$	\$
Oct. 31, 1894	34,516,651	22,212,884	56,729,535
" 31, 1895	34,671,028	22,893,259	57,564,287
" 31, 1896	35,955,150	21,607,553	57,562,703
" 31, 1897	41,580,928	24,751,932	66,332,860
" 31, 1898	42,543,446	24,315,988	66,859,434
" 31, 1899	49,588,236	27,076,309	76,664,545

Il n'y a pas de meilleur critérium de l'activité générale des affaires dans tout le pays que la circulation des billets d'un petit montant—billets de \$1 ou de \$2 qui se trouvent à la portée de tout le monde et même des membres de ce parlement. Les billets pour un montant plus considérable sont entre les mains de personnes plus fortunées, mais la moyenne de notre population se considère riche de posséder ces billets de \$1 et de \$2. C'est une des meilleurs preuves de l'activité du commerce du pays. Prenons les chiffres les plus élevés pour chaque année, c'est-à-dire ceux qu'atteint la circulation de ces billets lorsque l'on commence à vendre la récolte à la fin d'octobre. Je trouve que la circulation des billets fédéraux de \$1 et de \$2 se répartit comme suit :

Date.	Montant.
Octobre 31, 1894.....	\$7,031,368
" " 1895.....	7,295,368
" " 1896.....	7,583,712
" " 1897.....	7,940,520
" " 1898.....	8,612,602
" " 1899.....	9,421,886

Les chambres de compensation dont les transactions sont considérées par les hommes d'affaires comme indiquant assez bien l'activité des affaires, nous fournissent les rapports suivants pour les trois années dernières dans 5 villes, Montréal, Toronto, Winnipeg, Halifax et Saint-Jean, N.-B. Cette dernière ville n'a une chambre de compensation que depuis 1896 :

Rapports des chambres de compensation dans les villes du Canada :—	
Année terminée le 31 déc. 1897.....	\$1,174,710,345
" " " 1898.....	1,390,019,341
" " " 1899.....	1,549,966,696

Voilà qui accuse une augmentation énorme dans les transactions de ces chambres de

compensation. Les escomptes des banques chartées du Canada depuis 1894 au 31 janvier 1900, sont comme suit:

Date.	Montant.
30 Juin, 1894.....	\$224,371,222
" 1895.....	224,627,632
" 1896.....	224,507,301
" 1897.....	226,960,482
" 1898.....	245,336,120
" 1899.....	283,713,928
31 Janv. 1900.....	301,694,768

Les dépôts dans les banques chartées, dans le bureau de poste et dans les caisses d'épargne du gouvernement se sont élevés aux montants suivants pour les périodes mentionnées:

Date.	Banques chartées.	Bureau de poste et caisses d'ép. du gov.	Total.
			\$
Jun 30, 1894	174,930,936	43,036,012	217,966,948
" 30, 1895	180,664,121	44,450,498	225,114,619
" 30, 1896	183,769,992	46,799,318	230,569,310
" 30, 1897	201,141,688	48,934,975	250,076,663
" 30, 1898	227,063,343	50,111,118	277,174,461
" 30, 1899	258,402,340	50,241,715	308,644,058
Jan. 31, 1900	269,841,396	51,562,908	321,404,304

J'ai ici un court tableau qui donne le grand total du trafic des chemins de fer durant les deux années dernières. Le voici:

Milles en opération—	
1898.....	16,718
1899.....	17,250
Nombre de passagers transportés—	
1898.....	18,444,049
1899.....	19,133,365
Nombre de tonnes de fret transporté—	
1898.....	28,785,903
1899.....	31,211,753
Revenus bruts—	
1898.....	\$59,715,903
1899.....	62,243,784
Dépenses d'exploitation—	
1898.....	\$39,137,549
1899.....	40,423,281
Revenu net—	
1898.....	\$20,577,556
1899.....	21,820,503

Un tableau très intéressant que je ne présenterai que brièvement, bien que les honorables députés de l'ouest puissent y trouver un intérêt spécial, c'est celui qui fait voir les ventes de terres faites par le gouvernement du Dominion et la compagnie du chemin de fer Canadien, du Pacifique au Nord-Ouest. En 1895, 96 et 97, les rapports du Pacifique démontrent que cette compagnie n'a pas virtuellement vendu de terre dans cette partie du pays; ou pour présenter la chose en d'autres termes, la vente des terres n'avait pas été assez considérable pour dépasser le nombre des ventes parfaites des années précédentes. En 1898, la compagnie a vendu 192,918 acres de terre; elle en vendait 266,

874 acres en 1899. Les ventes des terres fédérales en argent et en scrip ont été comme suit:

1895-6.....	\$ 93,303 63
1896-7.....	66,264 91
1897-8.....	109,096 78
1898-9.....	137,905 93

Ces chiffres démontrent clairement le progrès, le développement de notre grande contrée de l'ouest.

M. FOSTER: L'honorable ministre pourrait-il nous dire quelle est la différence entre l'argent comptant et le scrip?

Le MINISTRE DES FINANCES: Je l'avais, mais je ne la trouve pas dans mes notes. Je fournirai ce renseignement à l'honorable député, s'il le désire.

M. FOSTER: J'aimerais à le savoir.

Le MINISTRE DES FINANCES: Je tâcherai de me rappeler la chose.

Voici un tableau indiquant le nombre d'immigrants arrivés au Canada depuis plusieurs années:

	Ports		Total.
	océaniques.	E.-U.	
1892.....	29,810	29,810
1893.....	29,455	29,455
1894.....	20,680	20,680
1895.....	18,617	18,617
1896.....	16,835	16,835
1897.....	19,304	712	20,016
1898.....	22,781	9,119	31,900
1899.....	32,598	11,945	44,543

Il ne semble pas y avoir de statistiques sur l'immigration des Etats-Unis pour les années qui ont précédé 1897, si telle immigration existait alors.

M. CLARKE: Avez-vous des renseignements quant à la nationalité des immigrants arrivés aux ports océaniques durant les deux ou trois années dernières?

Le MINISTRE DES FINANCES: Non. L'honorable député veut-il empêcher les immigrants d'une nation en particulier de venir s'établir ici?

M. CLARKE: Je voudrais connaître la nationalité de tous les immigrants.

Le MINISTRE DES FINANCES: J'ignore si le département de l'Intérieur a ces renseignements. Mon honorable ami le ministre intérimaire de l'Intérieur pourra peut-être s'assurer de la chose.

Voici une autre preuve: elle nous est fournie par le montant représentant la valeur des effets des colons:

1896.....	\$2,188,975
1897.....	2,233,730
1898.....	2,828,675
1899.....	2,805,956

On pourra constater qu'il y a eu une augmentation considérable pendant ces deux années dernières. Je suis heureux, cependant, de pouvoir citer une autre autorité quant à l'augmentation de l'immigration

venant des Etats-Unis. Mon honorable ami, le chef de l'opposition, a visité Boston, il y a quelques jours; il a eu l'occasion alors de prononcer un discours très patriotique, qui lui fait réellement honneur. Au cours de cette harangue, il a prononcé les paroles suivantes:

Depuis le 27 septembre dernier, j'ai eu l'occasion d'adresser la parole dans 57 assemblées publiques dans toutes les provinces du Canada, et à chacune de ces réunions publiques, j'ai rencontré des centaines d'anciens citoyens des Etats-Unis qui étaient venus s'établir au Canada.

M. PRIOR: L'honorable ministre pourrait-il nous dire si—

Quelques VOIX: A l'ordre, asseyez-vous.

M. PRIOR: L'honorable ministre pourrait-il nous dire si le chef de l'opposition a donné la date de l'arrivée de ces immigrants au Canada ?

Le MINISTRE DES FINANCES: Dans le rapport du discours superbe et patriotique de l'honorable chef de la gauche, je ne vois aucune allusion de ce genre et je ne crois pas que mon honorable ami ait fait cette déclaration.

M. FOSTER: Je demanderais à l'honorable ministre des Finances sur quel système d'enregistrement il base ses calculs au sujet de l'immigration qui nous arrive des Etats-Unis.

Le MINISTRE DES FINANCES: Je demanderais à mon honorable ami qui agit comme ministre intérimaire de s'occuper de cette question. Sachant qu'il y avait une telle immigration, j'ai demandé des statistiques au département qui tient ces registres.

M. FOSTER: Vous ignorez si ces gens sont actuellement établis comme colons sur des terres ou si les immigrants ont été simplement comptés par les agents à leur arrivée dans le pays.

Le MINISTRE DES FINANCES: Plus tard, le ministre intérimaire pourra peut-être donner ce renseignement; quant à moi, j'ignore la chose.

Une preuve satisfaisante de l'activité croissante de ces dernières années, plus particulièrement de l'an dernier, se trouve dans le développement qu'ont pris les usines où se travaillent le fer et l'acier. Dans la province d'Ontario, plusieurs usines nouvelles ont été ouvertes depuis un an ou deux, et selon toutes les probabilités, les mines de fer de cette province seront exploitées sur une plus grande échelle qu'auparavant. Mais l'entreprise qui a surtout occupé l'attention publique, est celle qu'on est actuellement à installer dans l'ancienne ville de Sydney, Cap-Breton. A cet endroit, une compagnie de capitalistes, en grande partie des Canadiens, mais ayant à sa tête un Américain de

grands talents, s'occupe d'installer des usines qui compteront, je crois, parmi les plus considérables du monde entier. Tous les éléments qui peuvent contribuer à la production du fer et de l'acier se trouvent, me dit-on, dans le voisinage de Sydney et cela dans des conditions idéales. Pour la production du fer et de l'acier, il faut de la houille, du minerai de fer et de la chaux, et tout cela existe en abondance au Cap-Breton. Le grand avantage de cette compagnie, c'est d'avoir son charbon à portée de la navigation et de pouvoir établir des communications très faciles avec les riches dépôts de fer de Terre-Neuve. La compagnie a fait l'acquisition de quelques-unes des plus riches mines de fer à Terre-Neuve; elle se propose d'utiliser ce minerai en même temps que celui du Cap-Breton.

La compagnie emploie actuellement, me dit-on, 2,000 hommes, même dans cette saison défavorable, pour tout préparer, et, dans 2 mois, c'est-à-dire dès que la belle saison sera revenue, le nombre des ouvriers aura presque doublé. La compagnie commande un capital considérable et les opérations vont être conduites sur une très grande échelle. L'ancienne ville de Sydney qui a toujours été un très joli endroit rempli de souvenirs historiques, n'a pas fait beaucoup de progrès matériels jusqu'à présent. Elle traverse en ce moment une de ses époques de fièvre dont on entend assez souvent parler dans l'ouest, mais qui sont presque inconnus dans nos paisibles villes du littoral de l'Atlantique. Sydney promet de devenir le Pittsburg du Canada. A l'heure qu'il est, je crois que les lots de ville, à Sydney, sont en aussi grande demande que dans aucune autre ville ayant dix fois sa population.

Tout indique que c'est une belle et grande entreprise qui ne pourra manquer d'apporter de grands avantages au Canada, de même qu'à ceux qui y sont intéressés. Il y a dans cette affaire un détail que je tiens à rappeler, bien que cela puisse paraître un peu vaniteux de ma part. Si je porte un grand intérêt à cette entreprise, ce n'est pas parce que c'est par mon intermédiaire que le bill qui la concerne a été présenté au parlement, ce n'est pas parce que l'an dernier j'ai fait prolonger pour une nouvelle période le système des primes qui était en vigueur depuis quelques années.

Je m'intéresse à cette entreprise pour une autre raison, car je n'en augurerais rien de bon si je croyais que son succès dépend de la continuation des primes; et je constate avec plaisir que ceux qui y ont engagé leurs capitaux calculent pouvoir bientôt se passer de l'aide de l'Etat, puisqu'ils s'en rapportent à une loi qui décrète que la prime ira en diminuant tous les ans, jusqu'à ce qu'elle cesse complètement après quelques années.

Mais ce que je tiens à rappeler ce n'est pas autant la loi de l'an dernier que le fait suivant: cette grande entreprise du Cap-Breton n'est que le résultat d'une autre que j'ai eu l'occasion de faire ratifier par la lé-

et calculez les droits qui auraient été payés sur ces marchandises importées, sous l'empire de l'ancien tarif, vous constaterez que le peuple aurait été obligé de déboursier une somme additionnelle de \$3,017,000.

Je dois dire, cependant, que la moyenne du droit *ad valorem*, ne donne pas une idée juste des réformes faites au tarif. Il aurait été possible de faire subir des modifications plus importantes au tarif, sans toucher en quoi que ce soit au droit *ad valorem*. En augmentant les droits sur les articles de luxe, et en les réduisant sur les articles qui peuvent être considérés comme étant de première nécessité, il y aurait moyen de modifier considérablement le tarif, tout en n'augmentant pas la proportion moyenne des droits, ou même en l'élevant. Ce mode est donc trompeur.

Lorsqu'on veut, par conséquent, se rendre compte des modifications faites au tarif, il faut prendre chaque article séparément. L'année dernière, nous avons augmenté considérablement la liste des articles admis en franchise. A part cela, les droits ont été réduits sur 148 items du tarif, et sur tous les articles d'importation anglaise, les droits ont aussi été réduits jusqu'à concurrence du montant déterminé par le tarif privilégié. Nous avons donc là une preuve évidente des réductions importantes qui ont été faites au tarif.

Il y a encore une autre question dont il faut tenir compte. Même en prenant cette moyenne, nous avons épargné, non seulement 2.2 sur nos importations, mais aussi 2.2 pour 100 sur nos achats de marchandises de fabrication anglaise. Comme nous le savons tous, à de rares exceptions près, le droit imposé sur l'article étranger, a une grande influence sur le prix de ce produit. Aussi, lorsque des modifications ont été faites au tarif, et que cette réduction a eu lieu, elle a frappé non seulement l'article importé, mais a obligé le fabricant anglais à réduire ses prix, pour les faire correspondre avec les prix des articles importés sous l'empire du tarif privilégié. Mais il a trouvé une compensation à cette réduction dans les prix, dans l'augmentation du volume de ses affaires. Le peuple a bénéficié de cette réduction et le fabricant a fait plus d'affaires qu'auparavant.

Il est donc facile de constater, il me semble, que des réductions importantes ont été faites au tarif. Les honorables membres de la gauche prennent actuellement plaisir à nier la chose. A leur avis, nous nous en sommes tout simplement tenu à la vieille politique nationale. Cette prétention est si souvent émise, que je me crois tenu d'en parler encore une fois. Le député de Huron-est (M. Macdonald) a lu, l'autre soir, un certain extrait d'un discours, pour faire voir ce que l'on pensait de cette politique du parti libéral, lorsqu'elle fut soumise pour la première fois à la Chambre. Les honorables membres de la gauche étaient loin, à cette époque, de la considérer comme une

politique nationale. Que l'on me permette de lire de nouveau les paroles prononcées par le chef de la gauche en 1897, relativement au tarif:

« Eh bien ! qu'en résulte-t-il ? Que la mise en vigueur du tarif paralyse déjà, il le sait, les industries nationales. Pendant que ces messieurs entrevoient d'un œil vengeur la destruction des industries canadiennes, je lisais dans la "Gazette" de Montréal des plaintes navrantes où l'un après l'autre les manufacturiers disaient que leurs industries étaient ruinées, qu'il devait fermer leurs établissements, et qu'ils voyaient apparaître le retour du déplorable état de choses existant alors que l'honorable préopinant était chargé de surveiller la politique fiscale du Canada. Jamais plus grande injustice n'a été infligée à celui-ci. »

Loin de me réjouir de cette constatation, en me plaçant à un point de vue de parti, je déplore du fond du cœur la ruine qui va en résulter pour les meilleurs intérêts du Canada et pour ses grandes industries. Toutefois, je n'ai pas d'hésitation à dire que, au point de vue de parti, l'œuvre de ces messieurs nous favorise, car elle prouve au peuple qu'on ne peut reposer aucune foi dans leurs déclarations les plus solennelles, faites soit dans cette Chambre soit ailleurs, et qu'après avoir obtenu le pouvoir, objet de tous leurs vœux, ils sont prêts maintenant à en abuser au prix du sacrifice des industries canadiennes.

Sir CHARLES TUPPER : Mon honorable ami (M. Fielding) me permettrait-il de lui demander s'il croit qu'il est juste, je ne dirai pas pour la Chambre, car je suis bien persuadé qu'il ne s'attend pas de convaincre les membres de cette Chambre avec une déclaration de cette nature, puisque tous ceux qui sont ici comprennent la question, mais croit-il qu'il est juste, au point de vue des autres citoyens de ce pays, de lire un extrait d'un discours que j'ai prononcé dans des circonstances tout à fait différentes de celles qui existent aujourd'hui, et de vouloir citer cela comme étant une critique du tarif actuel ? L'honorable ministre n'ignore pas—

Le MINISTRE DES FINANCES : L'honorable député (sir Charles Tupper) peut poser une question, mais ce n'est pas le temps pour lui de prononcer un discours.

Sir CHARLES TUPPER : L'honorable ministre des Finances sait qu'il a fait subir des changements matériels au tarif.

Le MINISTRE DES FINANCES : Lorsque j'aurai repris mon siège, l'honorable chef de l'opposition aura tout le temps qu'il lui faudra pour faire connaître son opinion à ce sujet, et j'espère qu'il ne s'attend pas à prononcer un discours en ce moment. Lorsqu'il m'a interrompu, j'étais justement sur le point de parler de la question à laquelle l'honorable député (sir Charles Tupper) vient de faire allusion. Il a passé plus d'un mauvais quart d'heure à essayer d'expliquer ce discours. Il prétend qu'il s'applique à un état de choses tout à fait différent. Lorsqu'on lui a fait remarquer la

chose, l'année dernière, il a prétendu que ce discours s'appliquait au tarif tel que soumis en premier lieu, par le ministre des Finances mais qu'un peu plus tard ce dernier y avait apporté des modifications. C'est encore sa prétention aujourd'hui. Mais il est bon de ne pas oublier ceci : si cette critique ne s'applique pas au tarif tel qu'amendé, il n'y a donc rien à reprocher à ce tarif.

L'honorable chef de la gauche a prétendu que nous commettons bêtise sur bêtise, et que nous étions en frais de placer les affaires publiques dans un état désespéré. Or, lorsque nous avons soumis ces résolutions sur le tarif, nous ne nous sommes pas imaginés que nous avions produit une œuvre parfaite. Nous savions qu'il y avait au Canada des milliers d'hommes en état de nous fournir des renseignements utiles sur le tarif. Et après avoir puisé à ces sources d'informations, nous avons eu le courage de dire la chose, et de faire les changements requis. De sorte que, en touchant et retouchant un peu, ici et là, l'œuvre principale, nous avons fini par en faire un bon tarif.

Cependant, l'honorable député (sir Charles Tupper) a-t-il admis que c'était un bon tarif ? Non, loin de là, lui et les journaux conservateurs du pays, et en particulier le *Mail and Empire* de Toronto, ont dit et répété que nous avions ruiné la politique nationale, que nous avions réduit les droits à tort et à travers. Maintenant, il veut nous faire croire que ces changements ont eu pour effet de faire du tarif actuel une œuvre parfaite, et que ce qu'il a dit à cette époque, ne s'y applique pas. Mais, ce n'est pas là l'attitude qu'il a prise dans cette Chambre, il y a trois jours, lorsque le député de Huron-est a lu cet extrait de son discours. Qu'a alors dit l'honorable chef de l'opposition ? Il a déclaré que cette critique s'appliquait au tarif de 1897, mais qu'on avait fait subir à ce dernier un remaniement général en 1898. C'est donc au tarif de 1897 que sa critique devait s'appliquer et non à celui de 1898. Or, je dois dire à l'honorable député que ces changements nécessaires ont été faits aux résolutions préparées en 1897, à ce tarif, que lui et la presse conservatrice ont dénoncé dans tout le pays comme étant une œuvre dangereuse.

Maintenant, il prétend que cette critique de sa part s'appliquait au tarif de 1897 et non au tarif tel que modifié en 1898. Mais, qu'avons-nous vu depuis ? Il y a trois jours, l'occasion s'est offerte pour lui de voter en faveur du principe essentiel du tarif de 1898, or, il s'est empressé, ainsi que son parti, de combattre ce principe ; et bien qu'il ne fût pas présent au moment du vote, il est indiqué comme ayant voté contre. Je le répète, M. l'Orateur, le tarif de 1897 comme celui de 1898, n'a pu trouver grâce devant l'honorable chef de la gauche, il les a tous condamnés du premier mot au dernier, et il a déclaré qu'ils seraient désastreux pour les intérêts du pays.

M. FIELDING.

Sir CHARLES TUPPER : Je n'ai pas dit cela.

Le MINISTRE DES FINANCES : L'honorable député nie la chose. Dans ce cas, si le tarif de 1898 était un bon tarif, pourquoi l'honorable chef de la gauche a-t-il voté contre la clause accordant un privilège, qui y est contenue ? Il est trop tard maintenant pour lui de venir prétendre—

Sir CHARLES TUPPER : L'honorable ministre (M. Fielding) a posé une question, veut-il me permettre d'y répondre ?

Le MINISTRE DES FINANCES : Certainement.

Sir CHARLES TUPPER : Je n'ai point voté contre le tarif de 1898, mais bien contre les assertions inexactes du député d'Halifax (M. Russell) dans la motion qu'il présentait alors à la Chambre. Je le demande au ministre (M. Fielding) n'est-ce pas le tarif de 1897 qui a valu au premier ministre la médaille Cobden, et cela ne s'applique-t-il pas aussi au tarif de 1898 ?

Le MINISTRE DES FINANCES : Mon honorable ami (sir Charles Tupper) aurait été bien aise, il y a quelques années, d'avoir obtenu la médaille de Cobden. Il pose au champion du régime protecteur ; mais si ma mémoire est fidèle, à une certaine époque, des députés plus loyaux à ce régime qu'il ne l'était lui-même, saisirent la Chambre d'une résolution tendant à faire approuver certaines dispositions du projet primitif de protection ; et quand il se vit acculé au pied du mur, il vota contre ce régime plutôt que de s'exposer à perdre son portefeuille. J'ignore en quoi la médaille Cobden intéresse le tarif de 1897 ou celui de 1898 ; je sais seulement que ce sont d'excellentes lois fiscales pour le pays, et que sous ce régime fiscal, le Canada a joui d'une prospérité sans exemple.

Si l'honorable député veut bien m'en croire, qu'il renonce à l'ingrate tâche de justifier sa critique du tarif. Mieux vaudrait qu'il avouât franchement son erreur ; car tout homme est sujet à erreur. Qu'il avoue donc qu'il a erré en 1897 et en 1898 ; et qu'il ait la franchise de reconnaître que sous le régime que nous avons inauguré, le Canada a prospéré au-delà de toute espérance, ce dont il devrait nous féliciter. Voilà l'attitude qu'il devrait prendre, quoi qu'il lui en coûtât. Si en présence de tout ce que je lui ai prouvé : inscription de marchandises à la liste des articles admis en franchise, abaissement de droits de 50 à 25 et 26 pour 100 ; réductions de droits sur 140 articles du tarif ; abaissement de droits de 25 pour 100, sous l'empire du tarif de préférence ; si dis-je, en présence de cette démonstration lumineuse et de tous ces faits, il s'obstine à dire que l'ancien régime protecteur est encore en

vigueur, alors il ne me reste plus qu'à emprunter les paroles du ministre des Douanes (M. Paterson) et à lui dire que si l'ancien régime protecteur est encore en vigueur, le peuple canadien sera d'avis qu'il vaut mieux laisser au gouvernement actuel le soin d'appliquer avantageusement ce régime, plutôt que de s'en remettre de ce soin aux députés de la gauche, qui, bien qu'ils prétendent avoir inventé ce système, n'ont jamais su le faire fonctionner.

J'ai un mot à dire au sujet d'une question qui a souvent été débattue ici : celle du commerce des Antilles. Jadis, les provinces de l'est du Canada faisaient un commerce fort important et très prospère avec les Antilles. Malheureusement, ces années dernières, ce commerce n'a pas été florissant. De temps à autre, sous les différentes administrations, l'on a tenté certains efforts pour améliorer les relations commerciales. Les délégations se sont succédées aux Antilles, mais, en dépit de tous les efforts tentés, pour une cause quelconque, ces négociations n'ont pas abouti. Il y a deux ans, en 1898, dans l'espoir d'améliorer quelque peu la situation et dans le double but d'étendre notre commerce et de seconder en même temps, les efforts tentés par le gouvernement impérial pour venir en aide aux Antilles anglaises, je soumis à la Chambre une proposition étendant à ces îles les bienfaits du tarif privilégié. Je puis bien l'avouer maintenant, l'augmentation du commerce, sous ce régime de préférence commerciale accordée aux Antilles n'a pas répondu, dans la mesure voulue, à nos espérances. Je me rends, toutefois, parfaitement compte de la gravité de la situation. Pendant que, pour des raisons d'intérêt national, nous accordions la préférence aux produits des Antilles, nos voisins accordaient aussi la préférence au sucre de canne de ces îles, mais sous une autre forme. Bien qu'il n'existe pas aux Etats-Unis, de législation spéciale qui stipule pareille préférence en faveur du sucre des Antilles, il s'y trouve, toutefois, un système de droits réciproques ou compensateurs sous l'empire duquel le sucre de betterave du continent est frappé de droits supplémentaires, et il en résulte que le sucre de canne est vivement recherché sur les marchés des Etats-Unis. L'écart de prix entre le sucre de canne et le sucre de betterave, en raison même de l'écart des droits, est fort important, et, naturellement, le planteur des Antilles trouve le marché américain si attrayant qu'il expédie son sucre de canne à Boston et à New-York, et quand il vend ses produits sur ces marchés, il s'en suit qu'il est tout disposé à y acheter les articles dont il a besoin, et qu'il emporte avec lui au pays. Nous nous rendons parfaitement compte de la gravité de la situation.

Voici la statistique du commerce d'importations et d'exportations avec les Antilles ces années dernières :

Totalité du commerce avec les Antilles anglaises, y compris la Guinée anglaise, ces six années dernières :

	Importations.	Exportations.	Total.
	\$	\$	\$
1894.....	1,769,206	2,401,783	4,170,989
1895.....	1,413,041	2,203,447	3,616,488
1896.....	1,395,423	1,935,336	3,330,759
1897.....	1,171,743	1,716,906	2,888,649
1898.....	753,397	1,785,071	2,538,468
1899.....	954,471	1,990,865	2,945,336

Bien que je ne prétende nullement que ces résultats soient satisfaisants, et tout en admettant l'importance d'améliorer nos relations commerciales avec les Antilles, et que le gouvernement tient à ne rien négliger pour atteindre ce but, je dois, toutefois, faire observer à la Chambre que le dernier exercice accuse une amélioration notable dans ce sens. Il est intervenu entre certains gouvernements des Antilles et le gouvernement des Etats-Unis, des conventions sous l'empire desquelles, outre les privilèges déjà assurés au sucre de canne en raison du système des droits compensateurs, il peut, en outre, être accordé à ces îles de nouveaux avantages, en retour de ceux accordés aux produits des Etats-Unis par les législatures des Antilles. Il y a, actuellement, relativement à trois de ces îles, des conventions pendantes devant le sénat des Etats-Unis et devant les législatures coloniales, dans le but d'établir des relations commerciales sur ce pied. Si les différents gouvernements de ces îles concluent pareils traités avec les Etats-Unis, il est hors de doute que cela nous empêchera de négocier des conventions avec elles. Quant aux résultats de ces traités, il est impossible, pour le moment, de dire ce qu'il en sera.

Nous avons, toutefois, entamé récemment des négociations avec le gouvernement d'une de ces îles. L'île de la Trinité est une des plus peuplées des Antilles. Sa population est d'environ 300,000 habitants, répartie comme suit : un tiers de la population se compose de coolies, originaires des Indes orientales, un tiers de blancs, et l'autre tiers de nègres. Il n'y a pas dans le groupe des Antilles, d'île avec laquelle il importe autant d'établir des relations commerciales qu'avec l'île de la Trinité. Abstraction faite de son marché, l'île se trouve dans une situation tout à fait favorable pour établir des relations commerciales avec le Venezuela, qui se relie presque, à l'île de la Trinité, par un bateau traversier. Port d'Espagne n'est guère séparé des ports du Venezuela que par quelques milles. Voilà donc pourquoi nous avons à cœur d'entamer des négociations et d'établir des relations commerciales avec le gouvernement pourvu qu'il réponde loyalement à nos avances. Mon honorable ami, le ministre

du Commerce (sir Richard Cartwright), saisissant parfaitement toute l'importance de ce commerce, confia au sous-chef de son ministère, M. Parmelee, l'un des plus anciens et des plus expérimentés de nos fonctionnaires publics, la délicate mission d'aller faire sur place, enquête approfondie sur la situation commerciale des Antilles. Après avoir parcouru ces îles, et s'être bien rendu compte de l'état et des résultats des négociations entamées par leurs gouvernements avec le cabinet de Washington, il jugea que c'était avec le gouvernement de l'île de la Trinité qu'il importait de faire des tentatives de négociations. Vers la même époque, le gouvernement de la Trinité résolut de faire des ouvertures au gouvernement canadien. Bien que la préférence commerciale accordée aux Antilles par le Canada n'ait pas encore produit de résultats bien sensibles, elle a eu, toutefois, pour conséquence de faire comprendre aux populations de ces îles que le peuple canadien tient à renouer avec eux des relations amicales et fraternelles, et je dois ajouter que depuis l'inauguration de ce régime privilégié, l'île de la Trinité a donné mainte preuve de son bon vouloir à l'endroit du Canada. Il y a quelque temps le gouvernement colonial de cette île a donné à deux gentlemen mission de se rendre auprès du gouvernement fédéral, à titre de représentants de l'île ; ce sont l'honorable R. H. McCarthy, du ministère des Douanes et l'honorable G. T. Fenwick, membre du conseil exécutif. Ces messieurs n'avaient pas reçu mission d'effectuer de convention avec le gouvernement canadien ou de lui faire d'offre officielle ; mais ils nous ont assurés que le gouvernement et la population de leur pays tenaient beaucoup à établir de plus étroites relations commerciales avec le Canada. Je le répète, bien que ces messieurs ne nous aient point fait d'offre officielle, ils nous ont donné à entendre que toute proposition tendant à l'établissement du libre-échange entre le Canada et l'île de la Trinité serait le moyen de porter les habitants de cette île à tourner les yeux vers le Canada, plutôt que de suivre l'exemple de leurs colonies-sœurs, en faisant des traités avec les États-Unis. Après notre délibération, et tout en tenant compte de la situation des autres îles dans leurs relations avec les États-Unis, ainsi que de la grande importance d'établir des relations avec cette île-là, nous crûmes devoir faire une proposition à son gouvernement, et c'est cette proposition que je soumetts aujourd'hui à la Chambre. Cette proposition sera rendue publique aujourd'hui même dans l'île de la Trinité et sera soumise au conseil législatif de la colonie à la session qui doit s'ouvrir, si je ne me trompe, lundi prochain. Le 27 de février, nous avons fait au gouvernement de cette colonie la proposition que voici :

Eu égard à vos récentes représentations, s'il est possible de régler les détails d'une façon satisfaisante, le gouvernement fédéral consent à

M. FIELDING.

ce libre-échange des produits entre l'île de la Trinité et le Canada, sauf les boissons alcooliques et le tabac, le tout sujet à l'approbation du parlement canadien. Il sera confectionné une liste d'articles spéciaux comprenant les principaux produits de l'île de la Trinité et du Canada, produits sur lesquels les droits dont sont frappés les autres pays demeurent les mêmes qu'aujourd'hui, à la Trinité et au Canada, ou ne seront pas abaissés à un chiffre inférieur à celui des droits minimum qui seront établis sous l'empire de la convention. Les deux gouvernements devront demeurer libres de faire telles conventions commerciales qu'ils jugeront utile de conclure avec toute autre partie des possessions anglaises. La convention devra durer cinq années et pourra se prolonger indéfiniment ; mais elle ne prendra fin qu'un an après avoir été dénoncée par les deux parties contractantes.

Nous ne sommes pas encore en mesure de connaître l'avis du gouvernement de la colonie au sujet de cette proposition ; mais, puisque c'est la première occasion qu'il nous est donné d'en saisir la Chambre, nous désirons dès maintenant, en faire connaître les dispositions. En substance, la proposition stipule sauf quelques exceptions, le régime du libre-échange entre la Trinité et le Canada ; mais à condition que le Canada lui accorde la préférence sur les pays étrangers, et qu'elle accorde la préférence aux produits que le Canada pourra y expédier. Pareil projet, ce me semble, s'ignore à l'approbation de la Chambre. Ignore, pour le moment, le sort qui lui est réservé. Nos voisins, on le sait, tiennent énormément à développer leurs relations commerciales avec les Antilles. Dans ce but, ils ont déjà négocié des traités avec les gouvernements de certaines îles, et ils ont aussi fait des propositions à celui de la Trinité. Nos amis de cette île, tout en étant bien disposés à notre égard, étudieront sans doute, dans quelque mesure, cette proposition au point de vue des affaires. Ils compareront les avantages découlant de notre projet avec ceux que leur offrent les États-Unis. Au moment voulu, nous recevrons plus amples renseignements à ce sujet ; pour le moment il est préférable de n'en pas dire davantage sur cette proposition.

M. FOSTER : De l'avis du ministre, quels seraient les principaux produits que la Trinité exporterait ici ?

Le MINISTRE DES FINANCES : Les principaux produits de cette île sont le sucre, le coco et l'asphalte.

M. FOSTER : Et le café ?

Le MINISTRE DES FINANCES : Si je ne me trompe, elle ne fait pas un grand commerce de café.

M. FOSTER : L'on y cultive le café.

Le MINISTRE DES FINANCES : On l'y cultive sans doute, mais l'exportation n'en est pas très considérable. Le principal produit est le sucre.

M. WALLACE : Le ministre nous soumettra, sans doute, le relevé du commerce de la Trinité?

Le MINISTRE DES FINANCES : J'ai par devers moi un état très circonstancié de ce commerce, et je serai bien aise de fournir plus tard, à la Chambre, tous les renseignements voulus à cet égard. L'embarras est que cette statistique est si volumineuse et que le discours budgétaire a une telle tendance à se gonfler outre mesure, que j'ai cru devoir en éliminer tous ces détails statistiques. Toutefois, je me ferai un plaisir de déposer sur le bureau de la Chambre toute la statistique relative au commerce et aux industries de la Trinité.

M. SPROULE : Voilà encore un pas de fait vers la médaille Cobden.

Le MINISTRE DES FINANCES : Mon honorable ami (M. Sproule) parle bien légèrement de la médaille Cobden. Le meilleur vœu que je puisse formuler dans son intérêt est que, lorsqu'il disparaîtra de ce monde, la postérité puisse honorer sa mémoire à l'égal du nom de Richard Cobden.

La seule modification apportée au tarif général et que je désire signaler à l'attention de la Chambre, est un nouveau pas dans le sens du libre-échange : l'inscription d'un nouvel item à la liste des articles admis en franchise donanrière. Nous nous proposons de soumettre à la Chambre une résolution stipulant l'admission en franchise de toute machine importée pour la fabrication du sucre de betterave, et ne rentrant pas dans la catégorie des machines fabriquées au pays.

M. SPROULE : Très bien!

Le MINISTRE DES FINANCES : Voilà le genre de libre-échange qui trouve grâce aux yeux de l'honorable député (M. Sproule). Nous avons eu la visite de deux importantes députations de cultivateurs d'Ontario et de leurs représentants qui s'intéressent à l'industrie du sucre de betterave. Certains députés auxquels ces faits sont plus familiers qu'à moi-même, se rappellent, sans doute, que cette industrie fût établie, il y a quelques années, dans les cantons de l'est de la province de Québec, et que l'ancienne administration jugea utile de l'encourager, en lui accordant de fortes subventions. L'on exploita cette industrie pendant quelques années, mais elle finit par avorter complètement, et il fallut bien y renoncer. Cet insuccès tient peut-être à ce que l'opinion en vogue parmi nombre de cultivateurs intelligents au Canada est que notre climat ne se prête pas à l'industrie du sucre de betterave. D'autre part, il faut bien ajouter que, de l'avis de nombre d'autres cultivateurs, tout aussi intelligents que les premiers, dans quelques parties de l'Ontario, où les conditions climatologiques sont plus favorables, et grâce aussi au perfectionnement apporté aux machines, il serait pos-

sible de faire de cette industrie une exploitation stable et rémunératrice, et tel est l'avis auquel se rangent nombre de ceux qui m'ont fait l'honneur de se rendre auprès de moi l'autre jour. Nous avons reçu la visite de deux députations, dont l'une a sollicité une prime, tandis que l'autre, tout en ne perdant pas de vue la prime, objet des convoitises générales, semble d'avis que, si elle est nécessaire, ce serait au gouvernement de l'Ontario à l'accorder, puisqu'il y est intéressé davantage.

Les délégués se bornèrent à demander au gouvernement d'aider l'entreprise en enlevant les droits sur l'outillage. Je comprends que pour fonder une usine qui permettrait d'exploiter cette industrie sur une grande échelle, il faudrait un capital de \$500,000, dont \$300,000 serviraient au paiement de l'outillage qu'il faudrait importer de l'étranger. Il est certaines machines, les chaudières et les machines à vapeur, qui peuvent être fabriquées en Canada, mais la plupart devront être importées des Etats-Unis, de France, ou d'Allemagne, et être sur l'outillage ainsi importé de pays étrangers que nous entendons enlever les droits. Si les machines sont aussi nombreuses qu'on me l'a représenté, ce serait leur faire une concession d'une importance capitale. Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas cru opportun, à l'heure actuelle, d'accorder une prime, mais nous accordons volontiers ce qu'on nous a demandé au sujet de l'enlèvement des droits sur l'outillage. J'ai déjà dit que c'était le seul item du tarif que nous nous proposons de remanier. Je ne prétendrai pas un seul instant que les autres item du tarif sont parfaits. Notre tarif a sans doute ses imperfections, mais nous croyons qu'il est satisfaisant. Il y aura là-dessus des divergences d'opinion, et il y en aura toujours soit en ce pays, soit aux Etats-Unis ou en tout autre pays, si ce n'est en Angleterre dont le tarif est inattaquable. Les impôts offriront toujours un champ à la discussion, et, sans prétendre que le tarif est parfait dans tous les détails, je soutiens qu'il y a de graves motifs de ne pas remanier ceux-ci. Certains droits sont élevés, plus élevés que je voudrais les voir. D'autres sont peut-être plus bas qu'ils ne devraient l'être, et si quelques-uns étaient augmentés, le tarif serait plus équitable et plus symétrique.

Mais, il y a une considération que je soumettrai à ceux qui sont favorables à de semblables modifications du tarif : je leur ferai observer qu'il y a peu d'articles du tarif qui n'aient pas de corrélation avec d'autres. Comme je le disais en 1897, en proposant les remaniements à faire au tarif, celui-ci a été et devra être encore une question de compromis. Différentes régions de notre vaste territoire ont des intérêts divers qui viennent souvent en conflit. C'est le propre des personnes sages et des hommes d'Etat de chercher à concilier les intérêts contraires par des mesures modérées et raisonnablement

mitigées. C'est ce principe qui a présidé à la rédaction du tarif, c'est ce principe que je défends aujourd'hui et que devront défendre de nos jours tous ceux qui s'occupent de la question des impôts quels qu'ils soient. J'ai dit qu'il y avait peu d'articles isolés dans le tarif. Presque chaque article est lié à un autre; si vous voulez en modifier un, vous pourriez être forcés d'en changer d'autres. Je désire bien faire comprendre à ceux qui préchent des changements au tarif dans certains détails, qu'en modifiant un seul item, vous pouvez avoir à en modifier un autre. Différents items se rapportent à diverses parties du Canada, et si vous entrez dans des modifications de détail, vous constaterez que ces changements ont une portée plus grande que vous ne l'auriez cru. Il peut y avoir des droits qui sont élevés, trop élevés au gré de quelques-uns, sur les articles importés des Etats-Unis, mais quant à ceux-là nous avons une bonne réponse à faire. Si les Etats-Unis s'étaient montrés très désireux d'améliorer leurs rapports commerciaux avec notre pays, beaucoup de gens au Canada auraient insisté pour obtenir des réductions de droits sur les produits américains. Mais nos voisins croient qu'il leur incombe, qu'il est préférable pour eux de ne pas favoriser des rapports plus intimes avec le Canada, et, tant qu'ils seront de cet avis, l'heure ne sera pas venue d'abaisser les droits sur les produits des Etats-Unis. La commission internationale, qui n'a pas accompli grand'chose il est vrai, n'a pas encore terminé ses travaux. En tous cas, théoriquement parlant, elle est encore libre de se réunir, et si une réunion prochaine n'est pas probable, il n'en est pas moins vrai que les seules puissances capables de mettre fin à ses travaux, ne l'ont pas encore fait. Si l'occasion nous est offerte d'inaugurer des relations commerciales avec les Etats-Unis, je suis persuadé que ce gouvernement ne manquera pas d'en profiter. Si cette occasion ne nous est pas donnée, le désir d'obtenir une réduction des droits sur les marchandises américaines sera moins vif qu'il ne le serait dans le cas contraire. Quoi qu'il en soit, que nous ayons ou non des rapports plus intimes avec les Etats-Unis; que nous entretenions ou non des négociations avec eux, je ne crains pas de dire que ce qui s'est passé jusqu'ici à ce sujet entre les gouvernements canadien et américain, est une garantie suffisante pour la population du Canada que ses intérêts seront sauvegardés à tous égards.

Me permettra-t-on maintenant d'aborder la question du commerce de préférence, débattue il y a quelques jours, mais qui est trop importante pour qu'on n'en fasse pas mention dans un exposé budgétaire. Je suis content que les deux partis aient bien défini leur attitude à ce sujet, mais je regrette, je l'avoue bien sincèrement, que les députés de la gauche n'aient pas jugé opportun d'approuver notre conduite envers la mère patrie. Il eût été agréable de voir sur cette question.

comme sur celle de l'envoi de nos braves enfants en Afrique, les deux partis politiques marcher côte à côte et la main dans la main.

Cependant, les députés de l'opposition ont leur opinion sur la question de la préférence de commerce. Sans pouvoir adopter leur manière de voir, il importe de bien comprendre leur opinion et les motifs qui nous font différer d'avec eux. Ces messieurs nous ont laissé entendre bien clairement une chose; c'est qu'ils se sont retranchés sur le terrain qu'ils défendaient il y a plusieurs années quand ils déclaraient qu'il ne fallait faire aucune concession à la mère patrie sans que celle-ci nous donnât dollar pour dollar, et cent pour cent. Quels que soient nos malentendus, il est admis que telle est la politique du parti conservateur, conduit par mon honorable ami (sir Charles Tupper). Eh bien! le Canada a goûté de cette politique. Pendant des années elle a été prônée dans l'enceinte de la Chambre et dans tout le pays. Ce n'est pas d'aujourd'hui, ni même de 1897, qu'est né le désir d'un tarif différentiel. Ce projet souriait à tous les partisans de l'impérialisme. L'opposition, se rendant compte de ce sentiment, ramena souvent la question sur le tapis. Pourquoi n'a-t-elle jamais rien accompli; pourquoi a-t-elle toujours fait fausse route? Purement et simplement parce que les conservateurs exigeaient l'impossible. Ils voyaient dans les traités avec la Belgique et l'Allemagne un obstacle insurmontable. Ces traités étaient d'un caractère particulier. Ils différaient d'avec les traités connus sous le nom de traités accordant le traitement de la nation la plus favorisée. Ces derniers ne réglaient que les relations de la Grande-Bretagne avec les pays étrangers, mais les traités belge et allemand intervenaient dans les affaires intimes de l'empire britannique. Ils stipulaient que les colonies ne devaient pas prélever sur les marchandises belges et allemandes des droits différents de ceux perçus sur les produits de la Grande-Bretagne. A chaque pas que le gouvernement conservateur faisait vers la préférence de commerce, il se heurtait à ces traités comme à des barrières infranchissables. De jour en jour, d'année en année, discours, conférences et résolutions demandaient l'abolition de ces obstacles qui subsistaient toujours. Et pourquoi n'étaient-ils pas abolis? Parce que les membres actuels de l'opposition et ceux qui sympathisaient avec eux, persistaient à demander des choses impossibles alors comme aujourd'hui. Ils demandaient à l'Angleterre d'abandonner le principe le plus cher de sa politique fiscale moderne. A l'Angleterre, qui, après une vaillante lutte soutenue du temps de Bright et de Cobden avait dégrévé d'impôts les choses nécessaires à la vie, ils demandaient de faire volte-face et de taxer le pain de ses sujets. A maintes reprises cette demande fut faite, et pendant ce temps-là, les grands journaux, les grands penseurs qui donnent

le ton à l'opinion publique en Angleterre tournèrent en dérision une préférence de commerce de ce genre.

A l'avènement d'un nouveau gouvernement au Canada, en 1896, il n'était pas plus question qu'auparavant de dénoncer les traités belge et allemand. Quand une nouvelle administration prit les rênes du pouvoir au Canada, en 1896, il se produisit un changement. Il y avait à la tête des affaires en ce pays un gouvernement qui adopta une ligne de conduite différente envers la mère patrie. Les deux côtés de la Chambre désiraient la préférence de commerce, mais il s'agissait de savoir comment s'y prendre pour l'obtenir. Nous avons pensé, M. l'Orateur, que le meilleur moyen était de ne plus poser à l'Angleterre de conditions inacceptables. Nous avons cru que, puisque l'Angleterre avait, pendant plusieurs générations, aidé le Canada chaque fois que le pays avait eu besoin de son secours, puisqu'elle nous avait protégé de son drapeau, qu'elle s'était rendue à toutes nos demandes, et avait admis nos produits en franchise sur ses marchés, nous avons pensé, dis-je, que nous devons faire preuve d'autant de générosité et lui dire : Puisque vous avez fait tout cela pour nous, nous allons accorder sans compensation aucune, cette préférence à votre commerce, et essayer ainsi de vous indemniser. Les traités avec la Belgique et l'Allemagne s'opposaient à cette concession. Nous n'étions pas sans le savoir. Le chef de l'opposition les a parfois mentionnés, comme s'ils n'avaient été que durant ces dernières années. A chaque député qui prenait la parole en cette Chambre pour discuter la question on répondait invariablement qu'il fallait supprimer ces traités. Il s'agissait de savoir comment y arriver ? Tant que l'opposition persista dans sa politique, il ne se fit rien. Nous comprîmes qu'il fallait agiter la question auprès du gouvernement anglais et en saisir d'une autre façon l'opinion publique en Angleterre. Nous crûmes avoir raison de prétendre que ces traités ne s'appliquaient pas, ou du moins ne devaient pas s'appliquer au Canada, qui n'avait jamais été consulté à leur sujet, et qui n'en retirait aucun bénéfice. "Oh !" s'écria mon honorable ami (sir Charles Tupper), "volla une théorie renversante". Eh bien ! pas si renversante, après tout. Des voix aussi autorisées que celle de l'honorable député (sir Charles Tupper) ont déclaré qu'elle était juste. Le *Times* de Londres, ce grand organe de l'opinion publique, après avoir reçu par dépêche le compte rendu du débat qui eut lieu dans cette enceinte, déclara qu'il n'était nullement certain que ces traités affectassent le Canada. Que cette affirmation fût vraie, ou qu'elle fût fausse, que notre position fût tenable ou non, il nous fallait défendre les intérêts du Canada et invoquer tous les arrangements propres à gagner à notre cause le gouvernement et le peuple anglais. Aussi, nous avons rédigé la clause relative à la

préférence de commerce de manière à nous soustraire, selon nous, aux effets de ces traités. En tous cas, nous croyions avoir une bonne thèse à soutenir. Eh bien ! nous n'avons pas été surpris. En présentant le tarif à la Chambre, j'admettais qu'il se dressait des obstacles sur notre route, qu'il y avait des difficultés à surmonter et que ces obstacles et ces difficultés ne pourraient être aplanis que par le gouvernement impérial de Sa Majesté, à la décision duquel nous étions prêts à nous soumettre. Le gouvernement de Sa Majesté, tout en nous informant que, teuu d'interpréter ses traités avec les pays étrangers libéralement et généralement, il ne pouvait nous reconnaître le droit d'accorder à l'Angleterre seule la préférence de commerce, et qu'il différerait d'opinion avec nous là-dessus, nous apprenant en même temps qu'il s'était mis en mesure de dénoncer les traités belge et allemand.

Ainsi, grâce à l'action du parlement canadien, au bout de quelques mois avaient pris fin ces traités, dont les députés de la gauche avaient en vain demandé l'abrogation pendant de nombreuses années.

Mon honorable ami le chef de l'opposition (sir Charles Tupper), a bien souvent mentionné le discours que j'avais prononcé à une assemblée tenue dans la cité de Sheffield, en Angleterre, en l'année 1897. "Comment" disait-il, "le ministre des Finances a avoué alors que le Canada n'a rien eu à faire dans l'abrogation de ces traités ! Il a admis que c'est la conduite des premiers ministres des colonies réunis en Angleterre qui a amené la dénonciation des traités avec la Belgique et avec l'Allemagne !" L'honorable monsieur a, sans le vouloir, fait l'éloge de ma modestie. Lors de la fête des Couteliers, à Sheffield, je fus appelé à adresser la parole à un nombreux auditoire, non pas au nom du Canada, mais au nom de toutes les colonies ; c'est pourquoi je n'ai pas cru l'occasion propice pour exalter le Canada ou pour me glorifier de la part que j'avais pu prendre au mouvement. Je dois avouer que j'ai été un tant soit peu modeste dans cette circonstance et que j'ai parlé des premiers ministres des colonies qui, de concert, avaient demandé au gouvernement impérial de dénoncer ces traités. Mais tous ces premiers ministres seraient unanimes à reconnaître qu'ils n'ont eu qu'à signifier leur approbation de tout ce que le gouvernement et le parlement canadiens avaient fait. Aussi, nous avons aplané l'obstacle que les députés de l'opposition considéraient insurmontable et nous avons inauguré une politique de préférence de commerce.

Mais on nous demande de l'autre côté de la Chambre à quel résultat nous en sommes arrivés ? Quelle a été l'augmentation du commerce ? Eh bien ! assez satisfaisante après tout. Les chiffres ont déjà été cités, laissez-moi les rappeler. En adoptant le tarif différentiel, le Canada s'est couvert de gloire mais il a aussi retiré des avantages

pécuniaires. Dans l'examen de nos rapports commerciaux avec la mère patrie, jetons les regards en arrière jusqu'en 1893. L'honorable chef de l'opposition disait l'autre jour que l'accroissement récent de notre commerce était dû à l'amélioration générale des affaires. Dans les dernières années de l'administration notre commerce s'était accru; mais en dépit de cette augmentation, nos importations de la Grande-

Bretagne sous le régime de la politique nationale tombèrent de \$43,000,000, qu'elles étaient en 1893, à \$29,000,000, en 1897. En 1898, elles remontèrent à \$32,000,000 et, en 1899, à \$37,000,000. J'ai par devers moi un tableau indiquant les marchandises anglaises importées pour la consommation dans les principaux ports du Canada, pendant les huit mois finissant le 28 février 1899 et 1900, respectivement :

	1899.				1900.			
	Générale.	Privilè- giées.	En fran- chise.	Total.	Générale.	Privilè- giées.	En fran- chise.	Total.
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Toronto.....	562,046	4,418,355	1,258,241	6,239,642	933,257	4,699,015	1,446,195	7,078,467
Ottawa.....	62,181	211,267	126,428	399,876	83,631	231,403	151,978	467,012
Victoria.....	165,114	259,695	233,874	658,683	182,177	337,271	364,618	884,066
Vancouver.....	93,145	179,820	71,555	244,570	94,489	243,595	85,975	424,059
Charlottetown.....	33,118	43,428	45,027	121,573	35,144	39,467	44,548	119,159
Québec.....	139,817	504,223	546,007	1,190,047	115,966	533,014	691,420	1,340,400
Winnipeg.....	126,850	497,360	61,650	685,860	114,500	455,900	67,330	636,830
Montreal.....	928,608	6,530,325	1,929,818	9,385,951	1,098,832	7,387,739	2,797,786	11,284,357
St. John.....	198,166	415,451	191,453	805,070	226,391	521,846	374,287	1,122,524
Halifax.....	199,885	303,462	568,887	1,072,234	191,575	516,386	628,627	1,336,588
Total.....	2,569,980	13,363,586	5,032,940	20,906,506	3,075,962	14,964,736	6,652,764	24,693,462

Excédent des importations totales pour la consommation pendant 8 mois de l'exercice de 1899 \$3,786,956

Excédent des importations tombant sous le tarif différentiel, pendant 8 mois de l'exercice de 1900, sur la même période de l'exercice de 1899.. \$1,601,150

En admettant une augmentation en proportion pour le reste de l'année, nous aurons cette année une forte augmentation, dans les importations d'Angleterre, commencées de 1898-99. Que serait-il donc arrivé sans le tarif de préférence? Voilà la question que nous devons nous poser. Sous l'ancien gouvernement, malgré l'expansion du commerce, les importations d'Angleterre diminuaient; mais dès l'adoption de ce tarif de préférence ces importations ont augmenté et elles augmentent chaque année; si les députés de la gauche veulent créer une impression en disant que cette augmentation n'est pas considérable, je leur demanderai ce que serait ce commerce sans ce tarif de préférence?

Voyons maintenant quelles sont les exportations. Les messieurs de la gauche persistent à demander une forme de préférence que, d'après nous, ils n'obtiendront pas. L'Angleterre nous donne aujourd'hui, de son plein gré, une préférence qu'elle n'accorderait pas aux colonies sous forme de marché, et en voici la preuve dans l'exportation des produits du Canada à l'Angleterre, à l'exception de la monnaie et des lingots :

1894.....	\$60,878,056
1895.....	57,903,564
1896.....	62,717,941
1897.....	69,533,852
1898.....	93,065,019
1899.....	85,113,681

M. FIELDING.

Ainsi, les exportations ont diminué quelque peu en 1899, mais elles ont été cependant beaucoup plus considérables que les années précédentes, sauf en 1898, et cette année elles augmentent encore. Les Anglais qui n'aiment pas à se faire dicter une ligne de conduite, sont prêts à entendre raison et à recevoir toute recommandation amicale, et nous jouissons aujourd'hui sur leur marché d'une préférence qui fait que nos exportations de fromage, lard fumé, beurre, œufs, fruits et grains, sont plus considérables qu'elles n'ont jamais été.

Je regrette que nos amis de la gauche ne se soient pas entendus avec nous sur le meilleur moyen à prendre pour obtenir cette préférence; mais ils voulaient la livre de chair; ils exigeaient de l'Angleterre le "quid pro quo."

M. l'Orateur, je n'irai pas jusqu'à dire que l'Angleterre n'imposera jamais un droit de préférence à l'avantage de ses colonies. Je le répète, bien que cela ne soit pas probable, c'est cependant possible; mais je ne puis ignorer le fait que jamais un ministre anglais, jamais un homme d'Etat du parti libéral en Angleterre, n'a approuvé cette politique.

On a cité à maintes reprises le nom de M. Joseph Chamberlain, mais rien ne prouve que M. Chamberlain soit prêt à accepter la politique proposée par les députés de la gauche. Cette politique rencontre en An-

gleterre l'approbation d'hommes capables, de membres du parlement, qui montrent de l'enthousiasme pour ce qu'ils regardent comme une bonne cause; mais les députés de la gauche n'ont pu réussir à faire accepter leurs vues ni par le gouvernement, ni par le parlement, ni par le peuple anglais.

Si jamais nous obtenons ce tarif de préférence, ce sera par notre politique et non par la politique des députés de la gauche. On ne réussira jamais à l'obtenir en agissant comme si l'on voulait forcer l'Angleterre à nous l'accorder, et tant qu'on mettra de côté la question de sentiment pour la question d'argent. Si nous obtenons ce tarif, ce sera grâce à ce splendide mouvement qui, un de ces jours, pourra faire disparaître ces vieilles idées d'économie politique que les Anglais entretiennent encore. Voilà comment nous arriverons à notre but.

Nous avons tracé la ligne de démarcation entre les députés de la gauche et nous-mêmes sur cette question. Ces messieurs ont demandé la livre de chair. Ils ont déclaré, de fait, que s'ils étaient au pouvoir ils n'accorderaient pas cette préférence, à moins d'une faveur réciproque de la part de l'Angleterre.

M. l'Orateur, nous sommes prêts à faire face à la situation. Comme nous avons foi dans la politique que nous avons adoptée, la croyant dans l'intérêt du Canada et de l'Angleterre, pensant avec le secrétaire des Colonies que cette politique resserre davantage les liens qui nous unissent à la mère patrie, nous la maintenons, nous voulons même aller plus loin encore, et lorsque je terminerai mon exposé je soumettrai à la Chambre une résolution déclarant qu'à partir du 1er juillet cette préférence en faveur de l'Angleterre sera augmentée.

Sir CHARLES TUPPER : L'honorable ministre voudrait-il dire de combien ?

Le MINISTRE DES FINANCES : Avec la permission de la Chambre, je vais le dire. Laissez-moi finir ma phrase. Je soumettais à la Chambre une résolution déclarant que, à partir du 1er juillet prochain le tarif de préférence de 25 pour 100 actuellement en vigueur, sera porté à 33½ pour 100. En d'autres termes, à partir de cette date il ne sera prélevé qu'un droit de \$2 sur les marchandises anglaises tandis que l'on prélèvera \$3 sur les marchandises étrangères. La politique du gouvernement, en matière de tarif, a été dès le commencement une politique de modération et de prudence.

Certains gens ont prétendu que nous étions obligés de faire des changements radicaux; mais ils n'étaient pas de nos amis. Nous avons annoncé, lors de la grande convention libérale à Ottawa, en 1893, que nous voulions inaugurer une réforme du tarif sans nuire à aucun intérêt. Or nous avons adopté et appliqué cette politique. Petit à petit nous avons fait des changements dé-

sirables, et, dans ce que nous faisons aujourd'hui, nous sommes certains de ne nuire à aucune industrie du pays, mais, au contraire, de nous conformer au vœu populaire, lorsqu'il y a un excédent dans le trésor, le peuple a droit de s'attendre à une réduction de la taxe. Or nous voulons lui accorder une réduction, et de manière à ne pas créer un trop grand dérangement et à encourager considérablement notre commerce avec la mère patrie.

La réduction de ½ pour 100 abaisse le droit le plus élevé, savoir: celui de 35 pour 100, à 23½ pour 100 relativement aux marchandises anglaises. Dans les circonstances, je crois que cela nous laisse un revenu raisonnable, et j'espère que ceux qui préchent des réductions du tarif ne nous demanderont pas davantage, et, comme la stabilité du tarif est chose désirable, comme la confiance dans les affaires est, jusqu'à un certain point, le secret de la prospérité, je dois dire aux intéressés que je ne crois qu'il se fasse, d'ici à longtemps, aucune nouvelle réduction sur ces articles.

Je voudrais dire quelques mots par rapport à un autre sujet qui n'est pas tout à fait étranger à celui que je discute. Il y a en Angleterre de fortes sommes d'argent entre les mains d'agents financiers chargés de les placer de la manière la plus avantageuse possible. Malheureusement pour le Canada, nous n'avons pu faire admettre nos obligations sur les listes de ces agents, et il en est résulté que chaque fois que nous avons placé un emprunt sur le marché, ces agents n'ont pu accepter nos obligations, malgré leurs bonnes dispositions, parce que la loi ne permettait pas la chose. On a, depuis longtemps, reconnu l'importance d'être mis sur ces listes. La question est, depuis 15 ans, agitée par le gouvernement canadien. Je sais que le chef de l'opposition, lorsqu'il était Haut-Commissaire, s'est beaucoup occupé de la chose; qu'il s'est donné beaucoup de peine pour atteindre ce but. Mais, comme tous les autres, il n'a pas réussi. Cependant, beaucoup de choses qui étaient impossibles il y a quelques années, sont devenues possibles, grâce à de meilleures circonstances. Il y a un an, j'étudiai attentivement la question et préparai un rapport demandant instamment, comme l'a fait, sans doute, mon honorable ami, que les obligations du Canada fussent reconnues sur le marché anglais. Il a été entamé des négociations par l'entremise de notre Haut-Commissaire actuel, qui, en cela, comme en tout autre occasion, a rendu de grands services au Canada, et j'ai le plaisir d'annoncer que les difficultés ont maintenant disparu, et, d'après un arrangement fait entre le gouvernement de Sa Majesté et le gouvernement canadien, il va être présenté devant le parlement anglais, en même temps que je vais avoir l'honneur de le faire ici, une législation à ce sujet, et,

quand ces deux bills auront été adoptés, les obligations du Canada seront mises sur ces listes où elles n'ont pas eu le droit de figurer jusqu'à présent.

Mes honorables amis, le chef de l'opposition et l'ex-ministre des Finances comprendront, j'en suis sûr, l'importance de cette concession obtenue de l'Angleterre; mais à ceux qui ne sont pas familiers avec ce sujet, je dirai que la différence entre le prix de vente d'une obligation admise sur la liste et d'une autre exclue de la liste est de 2 à 3 points. Je ne pense pas que le chef de l'opposition ni l'ex-ministre des Finances me contrediront. Je crois que plus tard cette différence sera encore plus grande. Mais si nous prenons cette estimation modérée de 2 pour 100 sur les prêts que le pays aura à placer sur le marché anglais pendant les dix prochaines années, nous aurons une économie de pas moins de 2½ millions.

Je vais m'expliquer autrement. Nous allons faire une économie égale à ce que nous coûte l'envoi de nos soldats dans le Sudafricain.

Cela est, à mon avis, d'une grande importance pour nos finances, et ceux qui sont renseignés sur notre situation financière partageront mon opinion.

Maintenant que cette question est sur le point d'être réglée, je désire répéter combien nous devons de reconnaissance à lord Strathcona pour les services qu'il nous a rendus dans cette circonstance. Je ne serais pas juste si je ne reconnaissais pas ce qu'a fait lui aussi, notre excellent sous-ministre des finances, M. Courtney.

Maintenant, M. l'Orateur, ma tâche est finie. Je crois avoir annoncé la bonne nouvelle au parlement et au pays. J'ai fait l'histoire des temps prospères; l'histoire d'un pays qui a pu traverser la crise récente sans emprunter un seul sou, et qui est aujourd'hui sans dette flottante; d'un pays dont le trésor est rempli en dépit d'une réduction faite à son tarif douanier; d'un pays qui accorde des subventions libérales pour tout service utile; l'histoire d'un peuple dont la patrie s'étend d'un océan à l'autre; d'un peuple aujourd'hui prospère et heureux; d'un peuple capable de répondre à toutes les exigences qui se présentent, et qui a manifesté des sentiments de loyauté envers la Couronne en payant généreusement de son sang et de son argent pour la défense de l'honneur de l'empire dans une contrée lointaine.

Puissions-nous réaliser dans quel pays heureux nous vivons et nous rappeler avec gratitude les bienfaits dont la Providence a comblé le Canada.

M. OSLER : Avant que la séance soit suspendue je désire proposer l'ajournement du débat. J'ai déjà fait entendre à mon honorable ami, le ministre des Finances, que, s'il le permettait, je préférerais continuer le débat mardi.

M. FIELDING.

Le MINISTRE DES FINANCES : Comme j'entrerais dans la Chambre aujourd'hui, mon honorable ami (M. Foster) m'a dit qu'il n'était pas bien disposé et qu'il préférerait ne parler que mardi. Je consens volontiers à la chose.

La motion est adoptée; le débat est ajourné.

Le PREMIER MINISTRE (sir Wilfrid Laurier) : Mon honorable ami (M. Fielding) m'a informé il y a un instant que l'ex-ministre des Finances n'étant pas bien disposé désire ne pas continuer ce soir la discussion. Nous sommes tous pris par surprise et je ne vois rien autre chose à faire que de proposer l'ajournement de la séance. Je propose donc que la séance soit levée.

La motion est adoptée et la séance est levée à six heures.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Lundi, le 26 mars 1900.

L'ORATEUR ouvre la séance à trois heures.

PRIÈRE.

EDGAR CHAPPELL ET J. G. TURRIF.

M. DAVIN : Avant que l'on aborde l'ordre du jour, je désire attirer l'attention de la Chambre sur une question très importante, et j'aurai à donner certaines explications. Je terminerai par une motion.

Au commencement de la session, le 22 février, j'ai posé la question suivante au ministre de l'Intérieur :

M. Edgar Chappell est-il employé dans le département de l'immigration au ministère de l'Intérieur ? Où est-il employé ? Où était-il employé pendant les élections provinciales du Manitoba en novembre et décembre 1899 ? A-t-il fait de la propagande politique ? A-t-il été arrêté pour actes de corruption ? Est-il arrivé à Winnipeg avec des lettres de M. J. G. Turriff, commissaire des terres fédérales, lui enjoignant de se présenter chez M. J. Obed Smith et chez McCreary, commissaires d'immigration ? M. McCreary lui a-t-il fourni des moyens de transport ? Est-il encore employé par le ministère de l'Intérieur ?

Le ministre de l'Intérieur (M. Sifton) a répondu :

M. Edgar Chappell n'est pas, et n'a jamais été employé dans la division de l'immigration au ministère de l'Intérieur. Le gouvernement ignore tout à fait les questions mentionnées dans les autres parties de l'interpellation.

Le 19 mars, j'ai fait l'interpellation suivante :

Quel est l'emploi de J. G. Turriff ? Était-il commissaire des terres pendant l'automne et l'hiver de l'an dernier ? A-t-il fait de la propagande poli-